



E d i t o

L'Assemblée Générale Statutaire Ordinaire de ce 22 juin 2018 qui s'est tenue à Bruxelles en présence des acteurs professionnels du secteur et de représentants des autorités fédérale et régionale a avalisé des nouvelles nominations de membres et en conséquence, une nouvelle composition tant du Conseil d'Administration que du Comité de Direction de l'ITB.

De prime abord, Monsieur Herman VERSCHUEREN, Président de l'Institut depuis 2006, membre effectif et administrateur depuis 1991 a démissionné à la suite de son admission à la pension le 1^{er} mars 2018. Monsieur Gaston PIUS a mis fin de manière anticipée à son mandat à la suite de son départ à la retraite. Nous leur adressons nos plus sincères remerciements pour leurs apports et contributions aux activités de l'Institut et à la défense du secteur de la navigation intérieure et leur souhaitons une retraite active et pleine de défis pour l'avenir.

En sa qualité de Président, M. VERSCHUEREN a été l'initiateur, dès sa nomination, d'un plan opérationnel de l'ITB qui a balisé bon nombre d'actions programmées du plan stratégique de l'Institut.

À cet égard, vous trouverez en pages intérieures un aperçu actualisé complet des 30 actions du plan opérationnel pour les années 2018 à 2020, approuvées par l'Assemblée Générale Ordinaire du 22 juin 2018.

Lors d'une séance extraordinaire du Conseil d'Administration, les administrateurs ont élu M. Koen VAN DEN BORRE en tant que Président et M. Jan DE SPIEGELEER comme Trésorier et réélu M. Pascal ROLAND en tant que Vice-Président. Par ailleurs, Messieurs Peter CLAEYSSENS et Erik VANDEWEGHE ont été réélus comme administrateurs et M. Patrick HERMANS a été nommé administrateur en remplacement de M. Gaston PIUS.

L'Assemblée a également nommé Mme Anne-Catherine DE RIDDER comme membre effectif et la société Barging Solutions NV comme nouveau membre adhérent.

Au cours de cette Assemblée Statutaire, un chèque a été remis symboliquement en séance à Monsieur Patrick BORMS, entrepreneur fluvial, au titre de représentant des maîtres de stage comme symbole du résultat positif de l'action d'intervention financière dans les frais d'accueil de stagiaire en formation à bord des bateaux de navigation intérieure. A ce jour, nous avons alloué environ 13.600 € à 13 entrepreneurs fluviaux pour 20 stages.



Nous vous invitons à vous inscrire à ce programme d'accompagnement des stagiaires pour assurer la formation pratique des jeunes en formation professionnelle en Belgique et assurer de la sorte une contribution pour un avenir au secteur en matière de personnel navigant de qualité.

<http://www.itb-info.be/files/cms1/actualiteit/depliant-frais-stagiaires.pdf>

EDITO

Page 1

BASES FORFAITAIRES DE TAXATION POUR BATELIERS REVENUS 2017-2018-2019

Page 2

PLAN OPERATIONNEL POUR LES ANNEES 2018-2019-2020

Pages 3-4-5

EVOLUTION DU PRIX OFFICIEL DU GASOIL DE CHAUFFAGE EXTRA 2018

Page 6

Visitez notre site internet :

www.itb-info.be



2^{ème} trimestre 2018

Bureau de dépôt:
CHARLEROI

N° D'AGREATION P 302059

INSTITUT POUR LE TRANSPORT PAR BATELLERIE A.S.B.L.

Editeur responsable: F. SWIDERSKI, rue de la Presse 19, 1000 Bruxelles
Tél.: +32 (0)2 217.09.67 - Fax: + 32 (0)2 219.91.86 - itb-info@itb-info.be - <http://www.itb-info.be>



Bases forfaitaires de taxation pour bateliers Revenus 2017-2018-2019

(Exercices d'imposition 2018-2019-2020)

Le 13 juin 2018, un accord a été conclu concernant les dispositions des barèmes forfaitaires d'imposition pour les bateliers disposant d'une adresse de référence en Belgique pour les exercices d'imposition 2018-2019-2020.

Les bénéfices semi-bruts à la tonne et par an sont déterminés comme suit :

A/ Bateaux rhénans motorisés (d'une longueur supérieure à 86 m et disposant d'un certificat de visite des « bateaux du Rhin » valable) : **130,00 €** à calculer sur le plein tonnage ;

B/ Bateaux motorisés à cargaison sèche (tonnage à calculer avec un tirant d'eau de 1,90 m) ;

1. bâtiments **jusqu'au plein tonnage de 850 tonnes : 212,00 €** ;

2. bâtiments **à partir du plein tonnage de 851 tonnes : 200,00 €** ;

C/ Convois remorqués de bateaux rhénans (bâtiments d'une longueur supérieure à 86 m et disposant d'un certificat de visite des « bateaux du Rhin » valable + autres convois remorqués, toutes barges de poussage, y compris les bâtiments motorisés qui sont affrétés comme bateaux-magasins ainsi que pour l'affrètement « en séjour et/ou jour de planche et en jours de surestaries » avec un minimum de 5 jours) (tonnage à calculer avec un tirant d'eau de 1,90 m) : **80,00 €**.

Pour la détermination des montants à la tonne susmentionnés, il a été tenu compte de tous les jours de chômage ordinaires (entre autres les congés de vacances).

Les frais directs qui ont été retenus pour la détermination du bénéfice semi-brut sont : les commissions, les droits de navigation, de bassin, de quai et de port; les carburants et huiles de graissage; les frais de déplacements, représentation et pourboires; les droits de pilotage et frais de remorquage; l'achat et l'entretien des vêtements spécifiques de travail.

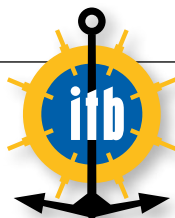
Des dates de soumission limite ont été déterminées par les Services Centraux du SPF Finances pour les déclarations remplies en vertu des dispositions des barèmes forfaitaires d'imposition.

Pour plus de renseignements : votre comptable ou votre organisation professionnelle.

BARÈMES FORFAITAIRES

		rev. 2005	rev. 2006	rev. 2007	rev. 2008	rev. 2009	rev. 2010	rev. 2011	rev. 2012	rev. 2013	rev. 2014- 15-16	rev. 2017- 18-19
A	Bateaux rhénans + 86 m	136,00	140,00	166,00	170,00	82,00	90,00	120,00	110,00	112,00	123,00	130,00
B1	<= 850 T - 1,90 m	153,00	158,00	162,00	170,00	145,00	165,00	175,00	170,00	175,00	200,00	212,00
B2	> 850 T - 1,90 m	165,00	165,00	173,00	180,00	130,00	166,00	175,00	170,00	178,00	185,00	200,00
C	Convois remorqués de bateaux rhénans, bateaux magasins 1,90 m	50,00	55,00	60,00	75,00	75,00	79,00	80,00	70,00	67,00	67,00	80,00





Plan Opérationnel pour les années 2018-2019-2020

Le Conseil d'Administration a adopté le 23 février 2018 un plan opérationnel triennal pour les années 2018-2019-2020 dont un aperçu des actions est repris. Certaines actions seront entreprises en priorité au cours de l'année 2018. **(en relief)**

OBJECTIF STRATEGIQUE A : Rendre le marché transparent pour le secteur (Budget 2018 : 25.000 €)

A.1 Actualisation de l'étude internationale sur la position concurrentielle de la flotte belge de navigation intérieure

Une mise à jour des recommandations et points d'attention de l'étude sur la position concurrentielle de la flotte belge du Conseil d'Administration du 29 janvier 2016 est nécessaire sur base de la communication officielle du 31/03/2017 vers le Ministre fédéral compétent avec le soutien du secteur.

Budget 2018 : 2.500 €

A.2 Observatoire du marché de la navigation intérieure belge

L'ITB poursuivra la démarche de mise en œuvre de l'observatoire dynamique global des données pertinentes relatives au secteur du transport fluvial de marchandises en Belgique. La compilation des données pourra être valorisée dans le cadre de collaboration interfédérale et internationale.

Budget 2018 : 9.500 €

A.3 Enquêtes de conjoncture

Mise en ligne de rapport sur les enquêtes trimestrielles de conjoncture relatives au transport de marchandises par voie navigable et valorisation de l'outil au plan international.

Périodicité maximale : avril (année - 1) / juillet (1^{er} trimestre 2018-2019-2020) / octobre (2^{ème} trimestre 2018-2019-2020) / janvier (3^{ème} trimestre 2018-2019-2020).

Budget 2018 : 5.500 €

A.4 Baromètre

Continuité des activités liées à la collecte des informations micro-économiques auprès des comptables professionnels spécialisés en navigation intérieure en vue d'établir un indice d'évolution des éléments du prix de

revient pour les années 2017-2018-2019 (Index de base 2006-2007-2008) pour quatre catégories ciblées en cargaison sèche (< 450 t; > 450 t et < 1.000 t; > 1.000 t et < 1.500 t; > 1.500 t).

Budget 2018 : 5.000 €

A.5 Rapports trimestriels de la flotte et des activités sur les voies navigables belges

Publication trimestrielle de données relatives à l'offre et à la demande de transport de marchandises.

Périodicité maximale : avril (année -1) / juillet (1^{er} trimestre 2018-2019-2020) / octobre (2^{ème} trimestre 2018-2019-2020) / janvier (3^{ème} trimestre 2018-2019-2020).

Budget 2018 : 2.500 €

OBJECTIF STRATEGIQUE B : Soutenir la politique de transport de l'autorité en général et du SPF Mobilité et Transports en particulier (Budget 2018 : 50.000 €)

B.1 Table ronde sur les thématiques propres au secteur du transport de marchandises par voie navigable

Une Table ronde sera mise en place au cours de l'année 2018 en collaboration avec les acteurs privés et publics (y inclus les autorités de contrôle) en vue de débattre de l'application des questions au plan opérationnel.

Budget 2018 : 18.500 €

B.2 Modèle de questions bilingues

En vue de permettre une bonne préparation des examens pour l'obtention d'attestations de qualification, l'ITB élaborera - en concertation avec les représentants des écoles de batellerie et/ou des membres des commissions d'examen régionales - une série de questions-type bilingues et permettra aux utilisateurs de se tester en ligne en vue d'une préparation optimale aux examens digitalisés des autorités régionales. Projet bénéficiant à partir de 2018 d'un financement fédéral du Fonds de la navigation intérieure sur 2 ans (36.000 € en 2018-2019).

Budget 2018 : 2.000 €

B.3 Registre des bateaux

Une convention est mise en œuvre - en collaboration étroite avec le SPF Mobilité et Transports - pour l'accès aux renseignements actualisés de la banque de données fédérale des propriétaires / exploitants des bateaux de navigation intérieure dans le respect de la protection des données à caractère privé.

Budget 2018 : 2.500 €

B.4 Actualisation de la farde de documents et simplification des procédures.

Une mise à jour exhaustive du répertoire des documents officiels nécessaires à l'exercice de la profession de transporteur fluvial de marchandises (exploitant/propriétaire; bateau; équipage) sera réalisée dans un but de procéder à un inventaire des démarches à effectuer et de proposer une simplification administrative dans le respect des dispositions régionales et internationales.

Budget 2018 : 10.250 €

B.5 Suivi du processus de révision de l'ébauche du droit maritime belge.

En rapport avec la mise en œuvre d'un code de la navigation pour la navigation maritime, l'ITB organisera une consultation proactive des acteurs en vue d'analyser les répercussions de l'avant-projet de Loi au regard des dispositions législatives propres à la navigation intérieure (Loi du 5 mai 1936 sur l'affrètement fluvial).

Budget 2018 : 7.500 €

B.6 Veille législative et consolidation des réglementations fluviales

Au regard de la régionalisation de la navigation intérieure depuis le 1^{er} juillet 2014, il est utile de surveiller périodiquement les adaptations opérées aux réglementations fluviales par les diverses entités compétentes en vue de réaliser une consolidation officielle et actualisée des textes législatifs en se basant sur les sites officiels existants (voir point C.9).

Budget 2018 : 9.250 €



OBJECTIF STRATEGIQUE C : Améliorer la prestation des services aux entrepreneurs de navigation intérieure (Budget 2018 : 50.000 €)

C.1 Intervention dans les frais pour accueil de stagiaires à bord

Procédure de remboursement des frais réels pour l'accueil de stagiaires en formation à bord de bateaux de navigation intérieure belges. Analyse et reconduction annuelle de la mesure de soutien.

Budget 2018 : 50.000 €

C.2 Concertation au plan fiscal et financier

Discussions dans le cadre de la Commission Economique des aspects financiers et fiscaux pour les entrepreneurs fluviaux. Les outils d'analyse micro-économiques (baromètre et enquête de marché) seront utilisés pour étayer les dossiers.

Budget 2018 : 5.000 €

C.3 Adaptation des manuels en fonction de l'organisation des examens dont la consolidation et la traduction des règlements

Il sera procédé à une adaptation des contenus en fonction des prescriptions internationales (STCIN) et en respectant la directive européenne en matière de standards pour les compétences et l'expérience pratique (niveau opérationnel et managérial).

Budget 2018 : 8.000 €

C.4 Mise en œuvre d'un guide de synthèse des subsides et mesures d'aides au secteur

Un inventaire des aides, mesures de soutien et subsides au plan interfédéral est utile pour synthétiser les axes de soutien des autorités à l'égard du secteur. Il est également utile de se conformer aux règles De minimis de l'Union européenne et fournir à la profession des outils pour estimer le montant total des aides sur une période de 3 ans.

Budget 2018 : 7.000 €

C.5 Organisation de sessions d'information pour le secteur - e-learning

Des sessions techniques seront organisées pour les professionnels et/ou candidats aux examens pour vulgariser et expliciter les matières relevant des domaines techniques, économiques et juridiques. L'accès sera sur base volontaire. Les thématiques ciblées porteront sur le calcul des surestaries, le

calcul du prix de revient et/ou le calcul du chargement voire les aspects pratiques de l'examen matelot. Les sessions de travail seront préprogrammées et les reportages visuels adaptés au e-learning seront utilisés dans le cadre des manuels de préparation aux examens. Projet bénéficiant à partir de 2018 jusqu'à 2020 d'un financement fédéral du Fonds de la navigation intérieure à concurrence de 80.000 €.

Budget 2018 : 10.000 €

C.6 Concertation au plan de la formation

Une évaluation de l'implémentation des réglementations internationales traitant des problématiques de l'enseignement, de la formation et de l'éducation est cruciale au regard des développements internationaux en matière des standards de qualification et de formation (STCIN) et de digitalisation des méthodes de recensement des temps de service (e-book). Les thématiques liées aux dossiers d'actualités seront discutées avec les représentants régionaux compétents en cette matière, en particulier les aspects liés aux travaux du CESNI-QP.

Budget 2018 : 3.000 €

C.7 Concertation au plan technique

Une évaluation de l'implémentation des réglementations internationales revêt une importance cruciale pour la bonne compréhension des modifications d'ordre technique et leurs implications pratiques. Des thématiques liées aux dossiers d'actualités seront discutées avec les représentants régionaux compétents au sein de CESNI/PT.

Budget 2018 : 3.000 €

C.8 Concertation au plan social

Des débats généraux relevant de la thématique sociale des indépendants en navigation intérieure seront initiés au sein de la Commission affaires sociales.

Budget 2018 : 3.000 €

C.9 Mise à disposition de la législation sur la navigation intérieure sous forme lisible et consolidée

Au vu de la complexité des réglementations nationales et internationales (réglementations rhénane et européenne), il est nécessaire d'apporter des éclaircissements sur les dispositions législatives en vue d'assurer la compréhension des textes légaux par les acteurs, y compris les services de contrôle et de police (SPN). Les modifications suc-

cessives nécessitent une consolidation des textes légaux en vue de permettre une compréhension légitime des droits et obligations des parties concernées (voir action B.6).

Budget 2018 : 3.000 €

C.10 Communication d'informations importantes via l'ITB-Info et le site internet

La mise en place du site internet nécessite une actualisation régulière des informations publiées qui impose une implication de tous les acteurs concernés. L'accent sera mis sur la diffusion des informations digitales via les réseaux sociaux (Facebook, Twitter, LinkedIn, Google+...) en résumant ces actions dans le blog (Dashboard). Des informations claires et précises doivent également être transmises sous un format papier et/ou lors de sessions d'information en vue de toucher l'ensemble du secteur.

Budget 2018 : 5.000 €

C.11 Soutien de la représentation internationale du secteur

Confirmation du soutien aux organisations belges pour garantir leur affiliation auprès des instances européennes représentatives de la profession (UENF et OEB).

Budget 2018 : 24.000 €

C.12 Soutien des organisations sociales du secteur

La politique de subside de fonctionnement doit être pérennisée vers les institutions sociales actives en navigation intérieure (De Schroef vzw et le Service Social de la Batellerie et des Gens du Voyage asbl).

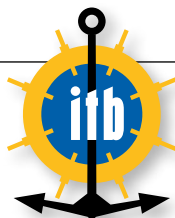
Budget 2018 : 3.000 €

OBJECTIF STRATEGIQUE D : Convention Déchets en Navigation Intérieure (Budget 2018 : 25.000 €)

D.1 Enquêtes sur les besoins de la profession en rapport avec le financement de l'exécution des dispositions relatives à la Convention Déchets en Navigation Intérieure

Il est utile de réaliser annuellement une enquête des besoins des utilisateurs en rapport avec le coût des opérations de collecte et de traitement des déchets relevant de la Convention Déchets en Navigation Intérieure.

Budget 2018 : 4.000 €



D.2 Mise en œuvre du renouvellement du système SPE-CDNI

Travaux de mise en œuvre du système de paiement électronique SPE-CDNI avec une campagne de renouvellement progressive des terminaux auprès des avitailleurs et des cartes ECO pour les exploitants et action de communication à prévoir par rapport à cette action.

Budget 2018 : 4.500 €

D.3 Représentation internationale de l'Institution Nationale

L'objectif est d'assurer une représentation professionnelle du groupe de pilotage coordonnant les activités de l'Institution Nationale belge au sein des organes informels ou officiels de la Convention Déchets (IIPC et CPC) en vue de transmettre toute position belge concertée dans le respect des compétences des entités régionales. Cette action requiert une préparation préalable des réunions au sein du SGP.

Budget 2018 : 4.000 €

D.4 Aspects financiers et budgétaires du SGP : Résultats trimestriels - descriptifs des tâches - Budgets prévisionnels

A la requête des entités régionales, l'ITB a mis en place depuis 2013 un suivi trimestriel des coûts opérationnels et administratifs de l'Institution Nationale en décrivant les tâches exercées dans le cadre de sa mission telles que prescrites dans l'accord de coopération et/ou définies par le Groupe pilote (SGP). Le budget prévisionnel pour les années 2018-2021 devra être réalisé par rapport aux développements et le renouvellement du système SPE-CDNI, débuté en 2017.

Budget 2018 : 2.500 €

D.5 Suivi trimestriel des créances et procédures de recouvrement

A la requête des organes internationaux de la CDNI, un contrôle des créances est préconisé en vue de connaître trimestriellement avec exactitude les montants non recouverts des créances douteuses. A cette fin, le secrétariat de la CDNI a mis en place, depuis le 1^{er} janvier 2015, une procédure de suivi constant des comptes en négatifs et des créances ouvertes consécutives aux procédures écrites avec la firme EOS-Contentia en

vue de cibler précisément les clients douteux avant un éventuel recours à une procédure judiciaire.

Budget 2018 : 2.500 €

D.6 Domiciliation, E-invoice et fichier CODA

Une procédure de domiciliation des factures a été initiée en 2016 vers les titulaires des ECO-comptes en vue de réduire la charge administrative liée à la facturation des procédures écrites et leur recouvrement. La simplification des processus administratifs a été enclenchée en 2017 par le recours à la facture digitale et un transfert électronique de fichiers de données bancaires est programmé dès 2018.

Budget 2018 : 5.000 €

D.7 Rapport d'activités

A l'instar de ceux réalisés en 2015 et 2016, un rapport des activités de l'Institution Nationale sera rédigé par le secrétariat de la CDNI avec une mise en valeur des données statistiques et financières pour les années 2017, 2018 et 2019. Des statistiques internationales et chronologiques seront également reprises en tenant compte du reporting international.

Budget 2018 : 2.500 €



Evolution du prix officiel du gasoil de chauffage Extra 2018

Tarifs	Prix maximum officiel du gasoil de chauffage Extra (en €/litre hors tva)	
numéro	valable depuis	livraison de plus de 2.000 litres

Gasoil de chauffage Extra

2017/1	3/01/17	0,4927
2017/6	14/01/17	0,4824
2017/20	14/03/17	0,4606
2017/24	23/03/17	0,4503
2017/27	1/04/17	0,4699
2017/31	11/04/17	0,4876
2017/37	26/04/17	0,4624
2017/41	5/05/17	0,4409
2017/44	19/05/17	0,4535
2017/46	7/06/17	0,4309
2017/48	14/06/17	0,4230
2017/53	24/06/17	0,4127
2017/54	1/07/17	0,4125
2017/55	5/07/17	0,4346
2017/58	13/07/17	0,4215
2017/61	21/07/17	0,4340
2017/64	3/08/17	0,4470
2017/64	7/09/17	0,4676
2017/80	22/09/17	0,4780
2017/84	30/09/17	0,4955

Tarifs	Prix maximum officiel du gasoil de chauffage Extra (en €/litre hors tva)	
numéro	valable depuis	livraison de plus de 2.000 litres

Gasoil de chauffage Extra

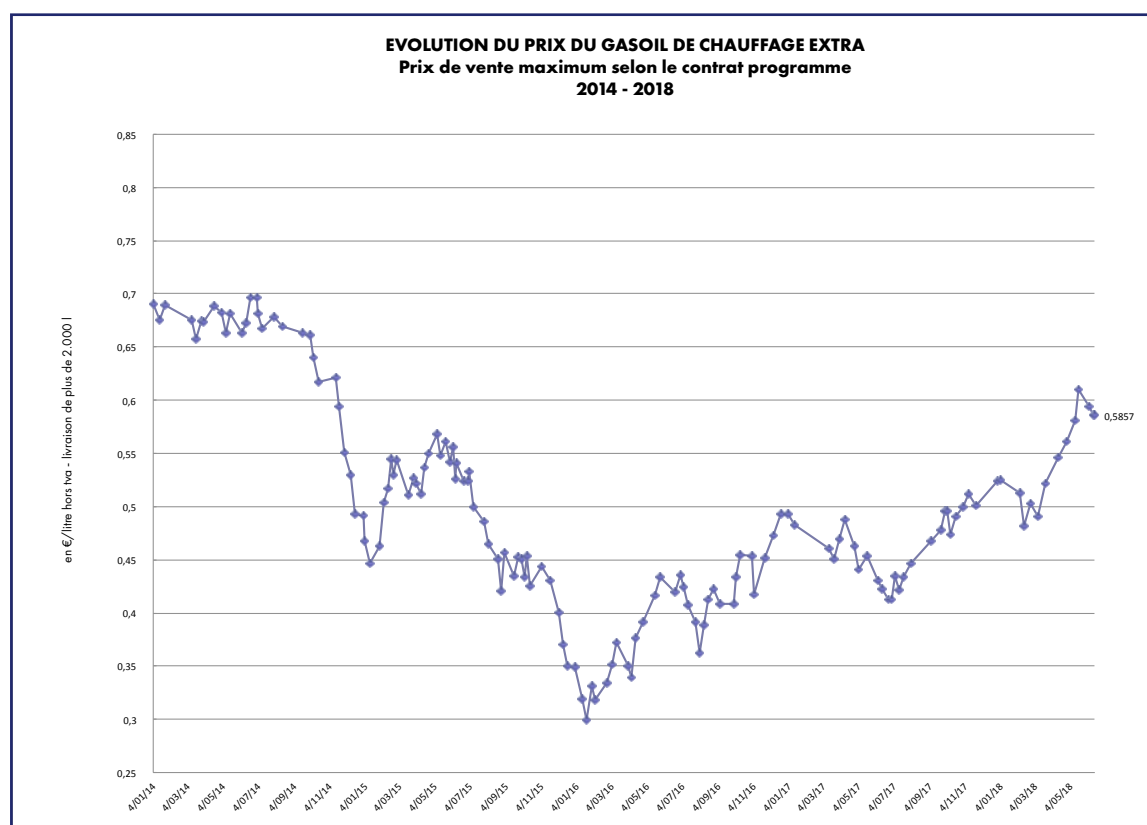
2017/85	3/10/17	0,4962
2017/88	10/10/17	0,4739
2017/92	19/10/17	0,4907
2017/97	1/11/17	0,4995
2017/100	10/11/17	0,5120
2017/103	22/11/17	0,5013
2017/112	30/12/17	0,5240
2018/1	3/01/18	0,5246
2018/8	6/02/18	0,5131
2018/10	13/02/18	0,4815
2018/12	24/02/18	0,5029
2018/15	9/03/18	0,4911
2018/20	23/03/18	0,5216
2018/26	13/04/18	0,5455
2018/32	28/04/18	0,5614
2018/36	12/05/18	0,5814
2018/41	23/05/18	0,6101
2018/44	5/06/18	0,5937
2018/46	13/06/18	0,5857
2018/47	15/06/18	0,5857

SPF ECONOMIE -

Direction générale de l'Énergie

<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie/prix/index.jsp>

Renseignements : www.itb-info.be
(Cliquer successivement sur : Transport < Observation du marché < Evolution des paramètres)



Source : SPF Economie - Direction Générale de l'Énergie (<http://economie.fgov.be/fr/statistiques/chiffres/energie/prix/index.jsp>)